

Pièces à fournir :

- Copie du certificat d’inscription au registre du commerce ou registre des métiers (extrait K ou Kbis) ;
- Pour débitants de boisson et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l’exploitant du fonds de commerce ;
- Copie du bail commercial ou du titre de propriété ;
- Attestation d’assurance pour l’occupation du domaine public ;
- Descriptif de la terrasse ou de l’étalage et des matériaux utilisés (fournir un plan de l’implantation)

*A noter : l’installation irrégulière d’une terrasse ou d’un étalage (absence d’autorisation d’occupation temporaire (AOT), non-respect des d’une AOT, non-paiement de la redevance, notamment) entraîne l’application d’une amende de 5^e classe : **1 500 €**.*

Tarifs :

1 – terrasse et devant de porte (débits de boissons, restaurants et snacks)

	Terrasse simple	Terrasse avec pergola
Secteur centre-ville*	12 € le m ² par an	15 € le m ² par an
Autres quartiers	10 € le m ² par an	12 € le m ² par an

2 – extensions temporaire de terrasse (débits de boissons, restaurants et snacks)

	Terrasse simple	Terrasse avec pergola
Secteur centre-ville*	0.25 € le m ² supplémentaire par jour	0.30 le m ² supplémentaire par jour
Autres quartiers	0.20 € le m ² supplémentaire par jour	0.25 € le m ² supplémentaire par jour

3 – devant de porte et opérations promotionnelles

Devants de porte	20 € le m ² par an
Opérations promotionnelles	Forfait de 30 € pour un stand de 4 m par jour 2.50 € le m linéaire supplémentaire par jour

* secteur centre-ville :

rue de la République, de la rue Victor Hugo à la rue des Capitaines
rue des Capitaines, de la rue de la République à la rue Carnot
rue des Casernes, de la rue des Capitaines à la rue Victor Hugo
rue Victor Hugo, de la rue de la République à la place Gambetta
place Gambetta
rue Carnot, de la rue des Capitaines à la place Gambetta
rue François Boissier
rue Montcalm

Je m’engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d’assurer la sécurité et la libre circulation des véhicules et les piétons en respectant la réglementation en vigueur de jour comme de nuit.

Je reconnais avoir été informé que cette occupation temporaire du domaine public est soumise au paiement d’une redevance.

Demande effectuée à Vauvert le

Signature :



**DEMANDE D’AUTORISATION
D’OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

*Dossier à transmettre le plus en amont possible
et au plus tard 8 semaines avant l’occupation*

ETABLISSEMENT
Nom de l’établissement :
Activité :
SIRET :
Nom et prénom du gérant :
Téléphone :
Mail :
Adresse :
.....
.....
.....
.....

Dossier à retourner à :
Hôtel de ville Direction évènement Service commerce Place de la Libération et du 8 mai 1945 30600 Vauvert

